



Chambre vaudoise  
du commerce et de l'industrie

Madame Brigitte Lengwiler  
et Monsieur Martin Kaiser  
economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
Case postale  
8032 Zürich

Lausanne, le 17 février 2009  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2008\POL0876.doc  
CWL/chb

***Via Sicura – Variantes relatives au programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière***

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 16 décembre 2008 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

Si nous tenons bien entendu à souligner l'importance primordiale des infrastructures routières pour notre économie, la majorité des mesures proposées dans le présent programme d'action de la Confédération n'ont toutefois qu'un impact négligeable sur celle-ci. Par conséquent, nous nous sommes volontairement limités à commenter, en annexe, uniquement les mesures ayant une incidence directe sur l'économie ou étant jugées comme particulièrement excessives, telles que par exemple le permis d'une validité limitée à 10 ans.

De manière générale, nous approuvons le programme mis en consultation. Celui-ci comporte en effet quelques améliorations bienvenues comme l'élimination des points noirs routiers ainsi que des endroits particulièrement dangereux. En ce qui concerne l'alimentation du Fonds suisse pour la prévention des accidents de la route, nous rejetons cependant catégoriquement les diverses propositions qui se basent sur l'augmentation du supplément perçu sur la prime d'assurance, car celui-ci équivaut selon nous à un nouvel impôt sur la circulation. L'éventuelle affectation d'une partie du produit des amendes de circulation au Fonds de prévention, quant à elle, ne suscite pas de remarques particulières de notre part.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Julien Guex  
Sous-directeur

Christine Walter-Luz  
Responsable-adjointe

***Annexe : ment.***

# Consultation sur la mise en œuvre du programme d'action Via sicura

## QUESTIONNAIRE

Avis présenté par :

Canton : <input type="checkbox"/>	Association, organisation, autre : <input checked="" type="checkbox"/>
Expéditeur : Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie Avenue d'Ouchy 47 CP 315 1001 Lausanne	

### I. Remarques générales

De manière générale, nous approuvons le programme mis en consultation. Celui-ci comporte en effet quelques améliorations bienvenues concernant les infrastructures routières, comme par exemple l'élimination des points noirs et des endroits dangereux. Nous nous permettons toutefois de soulever que le programme d'action comporte également certaines mesures que nous considérons comme étant particulièrement excessives, telles que par exemple le permis d'une validité limitée à 10 ans ou encore la destruction des véhicules de chauffards.

En ce qui concerne l'alimentation du Fonds suisse pour la prévention des accidents de la route, nous rejetons les diverses propositions qui se basent sur l'augmentation du supplément perçu sur la prime d'assurance qui équivaut selon nous à un nouvel impôt sur la circulation routière. A ce sujet, nous aimerions en outre également comprendre de quelle façon se constitue la corrélation entre la réduction du nombre des morts et blessés de la route et les moyens mis à disposition par le Fonds, celle-ci n'étant pas explicité dans le présent rapport. L'éventuelle affectation d'une partie du produit des amendes de circulation au Fonds de prévention, quant à elle, ne suscite pas de remarques de notre part.

### II. Questions

#### II.a. Quelle possibilité de mise en œuvre conformément au chiffre 3 du rapport explicatif doit être retenue ?

<b>1. Possibilité prévue au chiffre 3.1 du rapport explicatif</b>		
1.1 Augmentation du supplément à 2,5 % ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Nous rejetons les diverses propositions qui se basent sur l'augmentation du supplément perçu sur la prime d'assurance qui équivaut selon nous à un nouvel impôt sur la circulation routière.		
1.2 Affectation à des mesures éducatives et informatives ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>2. Possibilité prévue au chiffre 3.2 du rapport explicatif</b>		
2.1 Augmentation du supplément à 5 % ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Nous rejetons les diverses propositions qui se basent sur l'augmentation du supplément perçu sur la prime d'assurance qui équivaut selon nous à un nouvel impôt sur la circulation routière.		

## Consultation sur la mise en œuvre du programme d'action Via sicura QUESTIONNAIRE

2.2 Affectation du produit des amendes ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : L'éventuelle affectation d'une partie du produit des amendes de circulation aux Fonds de prévention ne suscite pas de remarques de notre part.		

<b>3. Possibilité prévue au chiffre 3.3 du rapport explicatif ?</b>		
3.1 Augmentation du supplément à 5 %?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Nous rejetons les diverses propositions qui se basent sur l'augmentation du supplément perçu sur la prime d'assurance qui équivaut selon nous à un nouvel impôt sur la circulation routière.		
3.2 Affectation du supplément ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

### II.b. Mesures

(ch. 4.1 du rapport, sur la loi fédérale sur la circulation routière)

<b>4. Acceptez-vous les mesures relatives aux infrastructures ?</b> (art. 6a - 6d)		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Nous approuvons les mesures proposées concernant les infrastructures routières, lorsque celles-ci permettent d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic et contribuent ainsi à la bonne marche de l'économie. Nous tenons néanmoins à rappeler les points suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité d'une approche tenant compte du meilleur rapport entre coûts engendrés et efficacité des mesures</li> <li>- financement par les outils destinés à cet effet, notamment le Fonds d'infrastructure des transports, la vignette autoroutière et l'impôt sur les huiles minérales</li> </ul>		

<b>5. Acceptez-vous que le Conseil fédéral fixe des exigences minimales concernant l'aptitude caractérielle des conducteurs ?</b> (art. 14, al. 1, let. d et 25, al. 3, let. a)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>6. Acceptez-vous que les personnes qui sont seulement titulaires du permis de conduire à l'essai ne puissent pas accompagner des courses d'apprentissage ?</b> (art. 15, al. 1)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

## Consultation sur la mise en œuvre du programme d'action Via sicura

### QUESTIONNAIRE

<b>7. Acceptez-vous l'introduction d'une formation complémentaire obligatoire (1 jour tous les 10 ans) pour les conducteurs de voitures automobiles et de motocycles ?</b> (art. 15, al. 5)		
Pour les conducteurs de voitures automobiles et pour les motocyclistes ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Cette mesure nous paraît difficilement réalisable au vu du nombre total de détenteurs de permis de conduire en Suisse. Elle risque par ailleurs fortement d'engendrer des coûts qui ne se justifient pas au vu des bénéfices escomptés/réalisés.		
Seulement pour les conducteurs de voitures automobiles ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Cette mesure nous paraît difficilement réalisable au vu du nombre total de détenteurs de permis de conduire en Suisse. Elle risque par ailleurs fortement d'engendrer des coûts qui ne se justifient pas au vu des bénéfices escomptés/réalisés.		
Seulement pour les motocyclistes ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Cette mesure nous paraît difficilement réalisable au vu du nombre total de détenteurs de permis de conduire en Suisse. Elle risque par ailleurs fortement d'engendrer des coûts qui ne se justifient pas au vu des bénéfices escomptés.		

<b>8. Acceptez-vous les durées de validité du permis de conduire proposées ?</b> (Art. 15b et 15c)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Cette mesure risque d'engendrer des coûts qui ne se justifient pas au vu des bénéfices escomptés et contribuerait surtout à augmenter les contraintes administratives.		

<b>9. Acceptez-vous la fréquence des enquêtes sur l'aptitude à la conduite des conducteurs non professionnels ?</b> (art. 15c, al. 1 - 3)		
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI, la possibilité avec étape intermédiaire à 65 ans <input type="checkbox"/> OUI, la possibilité sans étape intermédiaire à 65 ans	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Cette mesure risque d'engendrer des coûts qui ne se justifient pas au vu des bénéfices escomptés et contribuerait surtout à augmenter les contraintes administratives. Le système en vigueur actuellement devrait être maintenu.		

<b>9.1 Acceptez-vous que les permis de conduire des catégories pour les véhicules qui comptent plus de huit places assises en plus du siège du conducteur échoient dès que le titulaire atteint 70 ou 75 ans ?</b> (art. 15c, al. 7)		
<input type="checkbox"/> OUI, variante avec 70 ans <input type="checkbox"/> OUI, variante avec 75 ans	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

## Consultation sur la mise en œuvre du programme d'action Via sicura QUESTIONNAIRE

<b>10. Acceptez-vous l'obligation imposée à l'autorité cantonale d'ordonner une enquête lorsque l'aptitude à la conduite soulève des doutes au sens de l'art. 15d ?</b> (art. 15d)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>11. Acceptez-vous le cours d'éducation routière prévu en cas de retrait du permis de conduire ?</b> (art. 16e)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
<input type="checkbox"/> Si oui, le cours doit-il être obligatoire ? <input type="checkbox"/> Si oui, le retrait conditionnel supplémentaire de trois mois doit-il être caduc si la personne a suivi le cours (variante) ?		
Remarques : Aucune.		

<b>12. Acceptez-vous que les conducteurs dont le permis a été retiré pour infraction grave aux prescriptions relatives à la vitesse ne puissent conduire que des véhicules munis d'un enregistreur de données ?</b> (art. 17a et 99, ch. 9)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>13. Acceptez-vous le nouvel âge minimum requis pour conduire un cycle ?</b> (art. 19, al. 1 et 1 <sup>bis</sup> )		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>14. Acceptez-vous le relèvement de l'âge minimum requis pour conduire un véhicule à traction animale ?</b> (art. 21, al. 1 et 2, première phrase)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>15. Acceptez-vous que le Conseil fédéral prenne des mesures pour assurer la qualité des enquêtes sur l'aptitude à la conduite ?</b> (art. 25, al. 3, let. f et g)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

## Consultation sur la mise en œuvre du programme d'action Via sicura QUESTIONNAIRE

<b>16. Acceptez-vous que le Conseil fédéral applique une alcoolémie inférieure (0,1 pour mille) à la limite générale fixée par l'Assemblée fédérale (0,5 pour mille) aux catégories de personnes indiquées ci-dessous, auxquelles incombe une responsabilité accrue dans la circulation ou dont émane un danger particulier ?</b> (art. 31, al. 2 <sup>bis</sup> , LCR)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>16.1 Les personnes effectuant le transport concessionnaire ou international de voyageurs par route ?</b>		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>16.2 Les personnes transportant, à titre professionnel, des voyageurs ou des marchandises (au moyen de camions) ?</b>		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>16.3 Les personnes conduisant des voitures de livraison ?</b>		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>16.4 Les moniteurs de conduite ?</b>		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>16.5 Les accompagnants de courses d'apprentissage ?</b>		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>16.6 Les titulaires d'un permis d'élève-conducteur ?</b>		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>16.7 Les titulaires d'un permis de conduire à l'essai ?</b>		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

## Consultation sur la mise en œuvre du programme d'action Via sicura QUESTIONNAIRE

<b>17. Acceptez-vous l'obligation de l'usage diurne des phares ?</b> (art. 41, al. 1)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>18. Acceptez-vous l'introduction du contrôle de l'haleine à titre d'établissement des preuves ?</b> (art. 55, al. 6 et 7, let. d)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné

<b>19. Acceptez-vous que le Conseil fédéral soit habilité à imposer le port du casque aux cyclistes ?</b> (art. 57, al. 5, let. b)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>20. Acceptez-vous que le Conseil fédéral introduise le port obligatoire du casque à vélo pour les enfants de moins de 14 ans ?</b> (art. 57, al. 5, let. b)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>21. Acceptez-vous le devoir des assurances RC de recourir contre les auteurs de violations grossières des règles de la circulation routière ?</b> (art. 65, al. 3)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Nous n'approuvons pas cette mesure, car la liberté de contracter est du ressort des parties privés.		

<b>22. Acceptez-vous l'introduction de la déclaration des sinistres causés ?</b> (art. 68a)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>23. Acceptez-vous que le Fonds national de garantie assure la couverture à titre subsidiaire pour les dégâts causés par les usagers d'engins assimilés à des véhicules ?</b> (art. 76, al. 2, let. d)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

## Consultation sur la mise en œuvre du programme d'action Via sicura QUESTIONNAIRE

<b>24. Acceptez-vous que le juge puisse ordonner la confiscation et la destruction du véhicule en cas d'infraction commise sans scrupules ?</b> (art. 90a)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune		

<b>25. Acceptez-vous les sanctions plus sévères prévues à l'encontre des personnes ayant conduit sans être titulaires du permis de conduire requis ?</b> (art. 95, ch. 1 et 1 <sup>bis</sup> )		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>26. Acceptez-vous que la liste des infractions punissables en matière d'avertissements de contrôles du trafic soit augmentée ?</b> (art. 98a)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>27. Acceptez-vous la nouvelle réglementation concernant la statistique des accidents de la circulation ?</b> (art. 104, al. 2 ainsi que 104f et 104g)		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Toute amélioration de l'efficacité du recueil des données et des procédures administratives concernées ne peut être qu'approuvée.		

<b>28. Acceptez-vous que les assureurs aient accès au registre des mesures administratives ?</b> (art. 104b, al. 2 et 6, let. g)		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

### II.c. Mesures

(ch. 4.2 du rapport, sur la loi sur les amendes d'ordre)

<b>29. Procédure de l'amende d'ordre : la responsabilité civile du détenteur du véhicule proposée doit-elle être introduite ?</b> (art. 6, al. 3 et 6a, al. 3 LAO)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		



## Consultation sur la mise en œuvre du programme d'action Via sicura QUESTIONNAIRE

<b>30. Procédure de l'amende d'ordre : la procédure ordinaire ne doit-elle plus être appliquée qu'en cas de contestation explicite de l'infraction réprimée par l'amende d'ordre ?</b> (art. 6, al. 2, let. b et 6a, al. 2, let. b, LAO)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

### II.d. Mesures

(ch. 4.6 du rapport, sur la loi sur les produits thérapeutiques)

<b>31. Acceptez-vous l'obligation d'informer clients et patients imposée de façon explicite et légale aux spécialistes habilités à distribuer des médicaments ?</b> (art. 26, al. 3, LPTh)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

### II.e. Questions supplémentaires

<b>32. La Confédération doit-elle entamer des travaux pour simplifier, coordonner et uniformiser les procédures relatives aux infractions au droit de la circulation en créant des juridictions spécialisées, les tribunaux de la circulation ?</b> (ch. 6.6)		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Si la volonté de simplifier, coordonner et uniformiser les procédures relatives aux infractions au droit de la circulation est en elle-même louable, nous considérons toutefois qu'une éventuelle mise en place n'incombe pas à la Confédération mais est du ressort des Cantons.		

<b>34. Acceptez-vous les mesures concernant la recherche, le développement et les statistiques ?</b> (ch. 2.2.4)		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Aucune.		

<b>35. Avez-vous d'autres remarques ?</b>		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	